



Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le 19/12/2019
ID : 063-200071199-20191217-CCPL_2019_171-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 10 décembre 2019
Date d'affichage : 10 décembre 2019

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Annie HABRIAL (suppléant de Bertrand HANOTEAU), Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE,

Absents représentés

Éric GOLD, Bertrand HANOTEAU, Pascal LABBE.

Absents :

Josette BREYSSE, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Jean-Claude PAPUT.

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRENET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-171 : CULTURE : VALIDATION DES AIDES AUX MANIFESTATIONS D'ENVERGURE
POUR L'ANNEE 2020

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Monsieur le Vice-Président expose que lors de sa séance du 5 décembre 2017, le conseil communautaire a validé un dispositif de soutien aux manifestations d'envergure communautaire.

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation communautaire d'envergure et dont l'action répond aux critères suivants qui ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs :

- le rayonnement des projets à l'échelle de la communauté de communes,
- des manifestations s'intégrant dans la programmation existante,
- des prestations de qualité et innovantes pour le territoire,
- des manifestations qui favorisent les partenariats,
- des manifestations qui favorisent l'accès aux arts et à la culture,
- des manifestations qui favorisent l'attractivité de la communauté de communes Plaine Limagne et en être les ambassadeurs,
- des manifestations qui font preuve d'une bonne rigueur (gestion budgétaire).

Sur la base de ces critères, la commission Enfance-Jeunesse, Action sociale, Culture et Lecture publique a été chargée de proposer au conseil communautaire les manifestations soutenues annuellement, ainsi que les montants de subvention.

A l'instar du budget proposé en 2019, il sera proposé au BP 2020 une enveloppe financière de 25 000 €. Le montant plafond attribué a été fixé jusqu'à 40 % des dépenses éligibles effectivement réalisées, avec un plafond de subvention de 5 000 €.

Un appel à projet a été lancé le 02 septembre 2019 pour les manifestations qui auront lieu entre le 1^{er} février 2020 et le 31 janvier 2021, avec une réponse des candidatures au plus tard le 31 octobre 2019.

Les élus de la commission Enfance-Jeunesse, Action sociale, Culture et Lecture publique ont examiné les candidatures des associations (14 candidatures) et proposent de valider les 11 manifestations retenues et les montants de subventions attribués suivants :

Manifestation	Association	Budget prévisionnel éligible €	Montant subvention proposé au conseil	%
Théâtre	Pro Patria	1 200,00 €	480 €	40
Une soirée d'Enfer	La Troupe Clementoise	8 115,00 €	500 €	6
Apéro cirque	Cie Passion'nez	2 435,00 €	700 €	29
Théâtre	Les Coqueluches de Saint-André	4 040,00 €	500 €	12
Spectacle annuel	C2A	4 380,00 €	500 €	11
Les nocturnes d'Aigueperse	Marie de Berry	14 000,00 €	2 000 €	14
Balade animée	Art'Terre d'Auvergne	3 380,00 €	1 352 €	40
Luzi'Arts	Les Z'Artistes Autodidactes de Luzi'Arts	1 554,50 €	460 €	30
Plafonds médiévaux d'Auvergne	ACAE	2 980,00 €	1 190 €	40
Electr'Auvergne Festival	La Patte Auvergnate	73 000,00 €	5 000 €	7
L'Effiatoise	AS Effiat	4 000,00 €	800 €	20
Montant total des subventions			13 482 €	

Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le montant des aides attribuées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les associations, ainsi que tout avenant et tout document afférent à cette affaire.
- d'autoriser l'organisation d'un deuxième appel à candidature au cours de l'année 2020,
- dit qu'une enveloppe de 25 000 € sera inscrite au budget 2020.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 19/12/2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

